

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 7 octobre 2009

sous la Présidence de Madame Annie MUMENTHALER

Préavis 12/2009 Réhabilitation de la conduite d'eau potable et réfection de la route à la suite de deux fuites d'eau au ch. du Ruisselet

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 12-2009 du 26 août 2009,
- vu le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire,
- vu le préavis de la Commission des finances,

décide

1. d'apporter le projet de réhabilitation de la conduite d'eau potable et de la réfection de la chaussée située au ch. du Ruisselet ;
2. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 180'000.00 TTC, destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation de ces travaux, montant à prélever sur les disponibilités de la bourse communale ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses, selon les modalités suivantes :
 - a) travaux des Services industriels
 - sur une période de 30 ans au maximum pour les travaux du réseau d'eau ;
 - b) travaux routiers
 - par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour le réseau routier ;

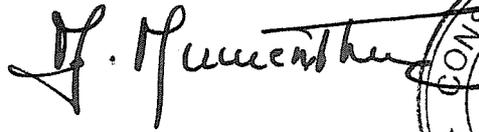
c) travaux d'assainissement

- par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la commune pour le réseau d'assainissement.

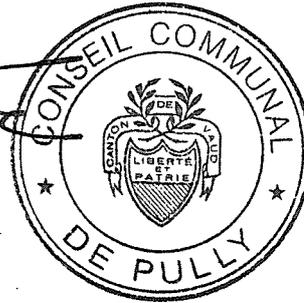
Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

La présidente

La secrétaire



Annie MUMENTHALER



Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 8 octobre 2009